HONORAIRES VENTES

Appartements – villas – terrains – locaux commerciaux et industriels

A LA CHARGE DU VENDEUR	T.T.C
Jusqu'à 200.000 € (Forfait)	10.000 €
Au-delà des 200.000 €	5 %
Honoraires d'estimation écrite	150 €

HONORAIRES LOCATIONS

Habitation

Le montant du plafond d'honoraires de chaque partie (propriétaire ou locataire) pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 10 €/ M2 TTC (T.V.A. au taux en vigueur) de la surface habitable

Le montant du plafond d'honoraires à la charge de chaque partie (propriétaire ou locataire) pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3 €/ M2 TTC (T.V.A. au taux en vigueur) de surface habitable.

Frais de renouvellement de bail	200 €
Frais d'impayés (prélèvement ou chèque)	20 €

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

1 mois de loyer pouvant aller jusqu'à 15 % H.T. du loyer annuel à la charge du preneur HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE DES MURS SUR CERTAINES AFFAIRES NOUS CONSULTER AU PREALABLE

Honoraires de location de garages 2 mois de loyer T.T.C. pour chaque partie

HONORAIRES DE GESTION

HONORAIRES DE GESTION : jusqu'à 10 % T.T.C des montants encaissés

PAS DE PORTE ET VENTE DE FONDS DE COMMERCE : NOUS CONSULTER.